

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : BERRIVIN Annie

Date de convocation et de transmission : 22 Juin 2023

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34
Votants : 34
- dont « pour » : 34
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 1-1.2 : Finances - Décisions modificatives budgétaires - Budget Equipements communautaires – DM N° 1/2023

À la suite d'un dégât des eaux au pôle nautique, il a été nécessaire de brancher des déshumidificateurs et ventilateurs pour assécher le local avant d'effectuer les travaux ; la facture d'électricité a été réglée par la Mairie de Pouldreuzic mais le local est assuré par la CCHPB

Par conséquent, Groupama a versé une indemnité de 500 € à la CCHPB qu'il est proposé de reverser à la Commune de Pouldreuzic.

Sur proposition de Josiane KERLOCH,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire N°1/2023 relative au budget des Equipements communautaires, comme présentée ci-dessous :

chapitre article	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	500,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		500,00 €
7788	Produits exceptionnels divers		500,00 €

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

